

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - E.mail : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 17 MAI 2024****OBJET DE LA DELIBERATION MISE EN PLACE D'UNE VANNE DE
REGULATION AUX MARMITES – MARCHÉ DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE
(MAPA) – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **12** membres présents et **2** membres représentés par pouvoirs accordés, soit **14 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	12-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSSE Chantal	13-	
3-	Mme BRUEL Nicole	14-	
4-	M. CHAZAL Jacques	15-	
5-	M. COUCHAUD Patrice	16-	
6-	M. DALBEGUE Gérard	17-	
7-	M. FRECON Laurent	18-	
8-	M. FRECON Sébastien		
9-	M. OGIER Yvan		
10-	M. PALIARD Rambert		
11-	M. REBOUX Georges		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. REVEILLE Yves**Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**Par délibération du 21 juillet 2023, le Comité a approuvé le marché de travaux pour la mise en place d'une vanne de régulation aux Marmites avec l'entreprise SADE et par délibération du 1^{er} février 2024, l'avenant n° 1.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240517-C04-20240517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

M. le Président présente l'avenant n° 2 qui porte sur :

- L'incorporation de prix nouveaux
- La modification des quantités du marché
- La prolongation du délai d'exécution actée par Ordre de Service
- La réalisation de travaux supplémentaires :
- La réalisation d'une poutre sous voirie en raison d'un affaissement de la route observé lors des travaux de maçonnerie
- La pose d'un portail et d'un portillon sur une clôture en panneaux rigides (en remplacement de la clôture simple torsion prévue au marché)

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'avenant n°2 établi par le maître d'œuvre VDI tel que présenté,
- autorise son Président à conclure et à procéder à l'exécution de l'avenant N°2 au marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SADE,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 17 mai 2024

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

P.J. : - avenant n°2

